



---

## Communiqué

### Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 04/05/2020

Lyon, le 4 mai 2020

Réuni conformément à son calendrier le 4/5/20, le Bureau Plénier a pris ses premières décisions concernant l'architecture des compétitions régionales pour la saison 20/21 et pris acte des premières montées vers le niveau fédéral ou premières descentes vers les districts décidées par sa Commission des Compétitions (**voir tableaux annexés**).

En effet, la décision du Comex limitant les descentes à une par poule aux niveaux régionaux et départementaux, les compétitions régionales ont dû être adaptées à un nombre accru d'équipes par poule.

De même, l'arrêt prématuré des rencontres au 13/3, puis définitif au 16/4, parfaitement nécessaires pour les raisons sanitaires que chacun connaît, obligent à établir des classements avec un nombre incomplet et parfois différent de journées disputées, et à départager des équipes qui n'auraient pas dû l'être si les championnats étaient allés à leur terme.

Par ailleurs, certaines procédures disciplinaires, réglementaires ou d'appel sont encore en cours et peuvent avoir des conséquences sur les classements.

Ce qui explique que les décisions prises tant sur la composition des poules par niveau que pour les montées et descentes, sont à ce jour partielles et seront complétées et examinées lors du Bureau Plénier du 25/5 et-ou du Conseil de Ligue du 2/6.

Certains choix ont également été dictés par la volonté de revenir au plus vite à une situation plus normalisée dès la saison 21/22, dont les modalités seront discutées lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24 octobre 2020.

Par ailleurs, le Bureau Plénier a décidé :

- de la réouverture de l'accueil téléphonique de la Ligue à compter du 18/5/20 sur les sites de Lyon et Cournon au 04/72/15/30/30 (pas d'accueil physique pour l'instant). La Ligue peut toujours être également contactée par mail sur [ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr) ;

- qu'aucune licence délivrée après le 28/2/20 ne sera facturée aux clubs dans les relevés à venir du fait de l'interruption des compétitions au 13/3/20 et de leur arrêt définitif au 16/4/20.

Enfin, le Bureau Plénier a pris note avec satisfaction de l'état d'avancement des travaux entre la FFF, les ligues et les districts quant à la mise en place du Fond National de Solidarité du Football destiné au redémarrage de tous les clubs amateurs lors de la prochaine saison 20/21. Le montant de ce fond et ses modalités d'attribution et d'utilisation seront prochainement précisés.

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot, le 4 mai 2020.

